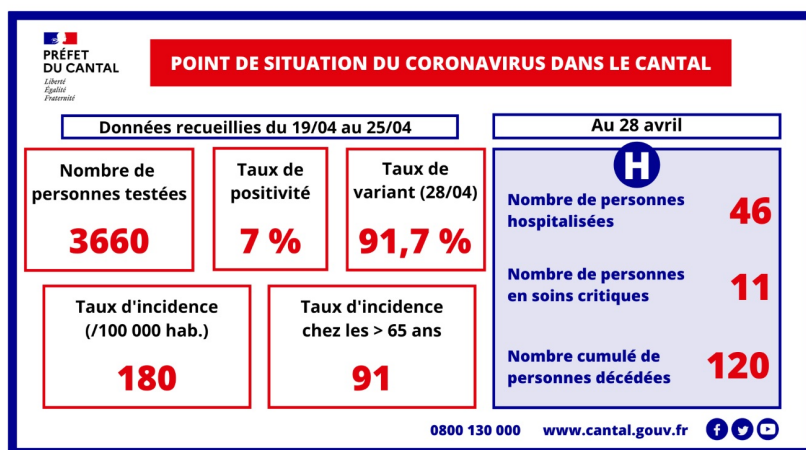


LSE du 29 avril 2021

#COVID19 : Point de situation



Comme en témoignent les derniers indicateurs de suivi de l'épidémie, le virus continue à circuler activement dans le département avec une forte pression hospitalière. Nous ne devons donc pas baisser la garde, et continuer à appliquer strictement les protocoles sanitaires et mesures barrières.

Créneaux de vaccination pour les professionnels de plus de 55 ans



Je suis un professionnel :

- De santé
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Supers-pompier
- Vétérinaire

Mon âge : DE 18 À 54 ANS INCLUS

Avec quels vaccins ?

- Pfizer-BioNTech ou Moderna
- AstraZeneca ou Janssen
- Pfizer-BioNTech ou Moderna

55 ANS ET PLUS

N.B. : * Certains catégories de professionnels, âgés de 55 ans et plus, bénéficient de créneaux de vaccination dédiés. Retrouvez la liste complète sur le site cantal.gouv.fr

Dans le but de poursuivre l'accélération de la vaccination des créneaux ont été ouverts dans les centres de vaccination du Cantal, pour les professionnels de plus de 55 ans, qui sont considérés comme plus exposés au virus de la Covid 19.

Au 26 avril, la liste des professionnels de plus de 55 ans éligibles a été élargie aux :

- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers
- Chauffeurs de taxi et VTC
- Contrôleurs des transports publics (SNCF ou transports urbains)
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Professionnels des pompes funèbres

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ✓ Sur mon lieu de soin 	
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ✓ Sur mon lieu de soin 	
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chez mon médecin traitant ✓ Chez mon médecin du travail ✓ En pharmacie ✓ En cabinet infirmier 	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chez mon médecin traitant ✓ Chez mon médecin du travail ✓ Sur mon lieu de soin ✓ En pharmacie ✓ En cabinet infirmier 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chez mon médecin traitant ✓ Chez mon médecin du travail ✓ Sur mon lieu de soin ✓ En pharmacie ✓ En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ✓ Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au sein de mon établissement ✓ Chez mon médecin traitant ✓ Sur mon lieu de soin ✓ En pharmacie ✓ En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chez mon médecin traitant ✓ Chez mon médecin du travail ✓ Sur mon lieu de soin ✓ En pharmacie ✓ En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.



version : samedi 24 avril 2021

La campagne déclarative de 2021

**CALENDRIER
CAMPAGNE DECLARATIVE 2021**


- 8 avril** : Ouverture de la déclaration en ligne
- 20 mai** : Date limite du dépôt papier
- 26 mai** : Date limite de la déclaration en ligne (pour le Cantal)

**PREFET
DU CANTAL**


A l'instar du national, la situation sanitaire dans laquelle se déroule la campagne IR 2021 dans le Cantal ne modifie pas l'accueil des usagers.

Les services des finances publiques restent ouverts en privilégiant l'accueil sur rendez-vous (téléphonique ou présentiel). Ils restent joignables via le n° national 0809 401 401 (appel non surtaxé).


**CANAUX D'ACCÈS
A DISTANCE**




0 809 401 401 (non surtaxé)
Ligne pour répondre aux questions simple et
guider l'utilisateur dans la réalisation de sa déclaration en ligne




Messagerie sur : [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
Pour communiquer avec l'administration fiscale
en toute sécurité, poser une question,
signaler une difficulté ou un changement de situation



Application mobile : [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr)
Permet aux usagers qui sont éligibles
d'accéder à leur déclaration automatique,
consulter ses documents,
de payer ses impôts par flashcode,
d'accéder à l'historique de ses paiements ou
de modifier son profil



10 **France Services** présents dans
le département (Aurillac, Pleaux, St
Cernin, Saignes, Saint Martin
Valmeroux, etc)



www.cantal.gouv.fr

LES POINTS FORTS DE CETTE CAMPAGNE DECLARATIVE 2021

« L'impôt s'adapte à votre vie » avec le Prélèvement à la Source et la mise à jour des informations dans « gérer mon prélèvement à la source »

Il est important de souscrire la déclaration des revenus 2020 afin de déterminer l'impôt dû et de le comparer au montant prélevé à la source en 2020 :

- Si le montant prélevé à la source est supérieur au montant de l'impôt dû, un remboursement sera effectué,
- En revanche, si le montant prélevé à la source est inférieur, alors, le contribuable devra s'acquitter d'un reste à payer d'impôt sur le revenu.

La généralisation de la déclaration de revenus en ligne, traduction d'une démarche écoresponsable de l'administration fiscale. En 2020, la télédéclaration a progressé de 9 % au national, touchant près des 3/4 des foyers fiscaux.

« Déclaration automatique : pour déclarer, il suffit de vérifier » - « L'impôt devient plus simple, plus rapide et plus fiable » avec le dispositif de déclaration automatique.

Aux 11 millions de foyers déjà concernés s'ajoutent cette année, 1 million de ménages qui ont signalé pour 2020, un évènement familial (naissance - adoption - recueil d'un enfant majeur) ou la perception de pensions alimentaires.

LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DE CETTE CAMPAGNE DECLARATIVE 2021

- L'exonération des frais de télétravail
- La suppression de la TH sur les résidences principales (mais maintien de la Contribution à l'Audiovisuel Public)
- L'exonération d'un part de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée à des salariés gagnant moins de 3 fois le Smic en 2020 (exonération d'impôt à hauteur de 1000€)
- L'exonération de la prime Covid
- Les revenus des plateformes de « l'économie collaborative » comme Airbnb, Le Bon Coin, sont pour la 1ère fois pré-remplis. En 2020, en France ces montants se sont élevés à 5 MD€ et ont concerné 1,8 millions de particuliers et 850 000 professionnels. Au-delà de 3000€ de recettes ET plus de 20 transactions annuelles, chaque particulier reçoit de document de la plateforme.

Dans le cadre de la Loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude, les revenus doivent être déclarés (détails sur [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) « comment déclarer mes revenus d'activité annexes telles que le covoiturage, la location de biens ou d'un logement meublé ? ») : la déclaration fiscale des indépendants disparaît et fusionne avec la déclaration de revenus. Désormais une seule déclaration est à remplir, la déclaration sur le revenu.

Les informations sont ensuite transmises à l'Acoss pour le calcul des cotisations sociales. **Plus d'informations : impots.gouv.fr**

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

L'élection des conseillers départementaux et régionaux se déroulera les 20 et 27 juin 2021.

- S'agissant des élections régionales, 4 conseillers régionaux seront élus dans le Cantal à l'issue d'un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.
- S'agissant des élections départementales, 30 conseillers départementaux seront élus à l'issue d'un scrutin binominal majoritaire :

un binôme composé d'une femme et d'un homme sera élu dans chacun des 15 cantons du Cantal. **Les déclarations de candidatures doivent être déposées en préfecture, sur prise de rendez-vous, jusqu'au 5 mai.**

[Plus d'informations.](#)

Organisation des scrutins

La préfecture du Cantal est d'ores et déjà pleinement mobilisée pour permettre le bon déroulement de ces scrutins, et accompagner au mieux les mairies dans la prise en compte des instructions relatives à l'organisation matérielle des élections. A cet effet, une circulaire a été transmise aux maires ce jour. A noter que les équipements sanitaires de protection individuelle fournis par l'Etat seront livrés dans les mairies (224 000 masques, 7840 visières, 1440 litres de gel hydroalcoolique).

Nouveauté pour ce scrutin : une téléprocédure pour voter par procuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

Par ailleurs, il est possible d'effectuer en ligne :

- la [vérification de son inscription sur les listes électorales](#)
- l'[inscription sur les listes électorales](#)



FRANCE SERVICES

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Les espaces France Services sont là pour vous accompagner dans l'ensemble des démarches administratives du quotidien.

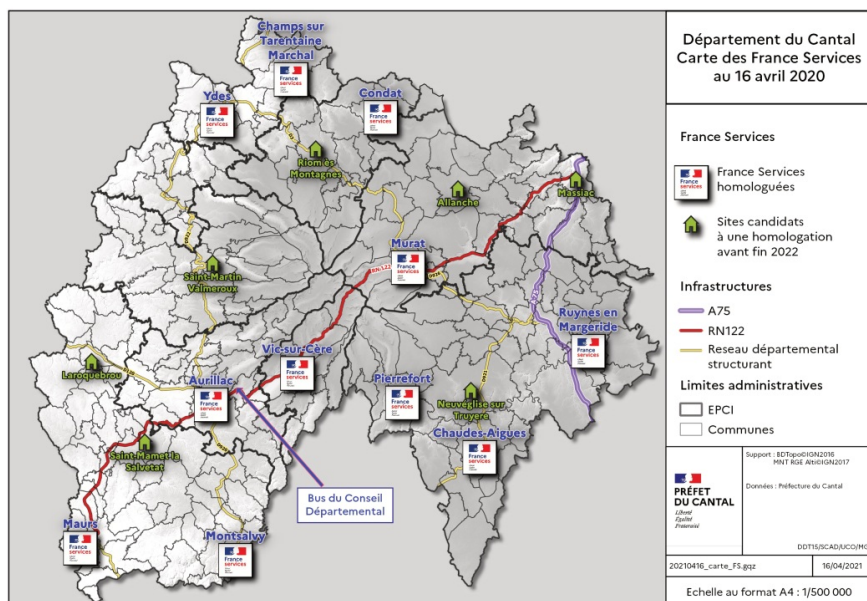
France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.



Au 15 avril 2021 dans le Cantal, 10 sites ont été labellisés France services dans les communes de Maurs, de Montsalvy, de Chaudes-Aigues, de Ruynes en Margeride, de Pierrefort, de Murat, de Condat (France Services Postale), de Ydes et de Vic sur Cère (France Services Postale) et de Champ sur Tarentaine (France Services Postale homologuée début avril 2021).

Un bus France Service porté par le Conseil départemental est également labellisé. Il a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire départemental en concertation avec les intercommunalités et les communes pour apporter les services au plus près des usagers.

L'objectif est d'aboutir au plus tard fin 2022 à un réseau départemental homogène comprenant 18 structures France Services.



#1er mai : vente de muguet



La vente de muguet sera autorisée, de 6h à 19h et dans la limite des 10 km :

- dans les commerces déjà ouverts et listés dans le décret du 19 mars 2021. Cette [liste](#) intègre notamment les fleuristes, les jardineries et les enseignes de la grande distribution.
- dans les points de vente tenus sur la voie publique et dans le respect des gestes barrières.

Dans le contexte sanitaire actuel, un dispositif particulier est prévu :

<https://agriculture.gouv.fr/vente-de-muguet-le-dispositif-de-lannee-2021-precise>

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation



Le dimanche 25 avril 2021, le préfet du Cantal, Serge Castel, a présidé les cérémonies organisées dans le cadre de la Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, en présence des autorités civiles et militaires.

La cérémonie d'Aurillac s'est déroulée devant le Monument aux Morts Square Vermeuzouze, où le président de l'association des Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation, M. Bourgoignon, a fait la lecture du message commun des associations de déportés. Pour la cérémonie de Murat, Serge Castel, s'est rendu devant le Monument départemental de la déportation, en présence d'un piquet d'honneur du 28^{ème} régiment de transmission d'Issoire et de familles de déportés.

Cette cérémonie départementale est organisée en mémoire des 120 muratais déportés les 12 et 24 juin 1944.



Le site des Chemins de mémoire recense des informations historiques et mémorielles :

[Chemins de mémoire](#)

Organisation des cérémonies du 8 mai

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et conformément aux instructions données par le Ministère des Armées, les cérémonies prévues lors de la journée nationale du 8 mai 2021 relative à la commémoration de la victoire de 1945 se dérouleront selon les modalités suivantes :

- Une cérémonie, présidée par le Président de la République, aura lieu à Paris, sous l'Arc de triomphe, en présence d'un nombre restreint d'autorités civiles et militaires. Cette cérémonie nationale ne sera pas ouverte au public mais sera retransmise en direct à la télévision.
- Dans le Cantal une cérémonie, présidée par le préfet, sera organisée au monument aux morts à Aurillac dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.
- **Dans les communes, les maires pourront organiser, en format restreint (10 personnes maximum) et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.**

Par ailleurs, la vente du Bleuets de France sur la voie publique sera maintenue, dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation, dès lors qu'elle ne provoque pas de rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique.

Les citoyens qui le souhaitent, peuvent aussi s'associer à ces commémorations, en faisant un don en ligne à l'Œuvre Nationale du Bleuets de France : <https://www.onac-vg.fr/nos-projets/un-voilier-pour-les-blesses>

www.cantal.gouv.fr

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**